

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 04216

Numéro SIREN : 501 326 771

Nom ou dénomination : NOGA

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018270

SAS NOGA

22 Rue de la Pomme
31000 - TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

RCS TOULOUSE – 501 326 771





SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

DETAIL DES COMPTES

TABLEAUX FISCAUX

ANNEXES FISCALES



**COMPTE-RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE-COMPTABLE
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021**

Conformément à la mission qui nous a été confiée et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 31 mars 2021, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SAS NOGA
22 Rue de la Pomme
31000 - TOULOUSE

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	44.465.418 €
- Chiffre d'affaires	97.169 €
- Résultat net comptable	2.133.361 €

A Balma, le 2 mai 2022
L'expert-comptable « **SOLUTEC CONSEILS** »
Représentée par **Vincent BONJOUR**



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	93 339	93 339				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 807 574	10 936	3 796 638	3 802 400	5 762	0.15
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	43 362	8 623	34 739	40 124	5 385	13.42
	Immobilisations en cours	112 025		112 025	65 000	47 025	72.35
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	23 778 668	54 000	23 724 668	22 849 668	875 000	3.83	
Créances rattachées à des participations	525 056	45 182	479 874	1 178 204	698 330	59.27	
Autres titres immobilisés	9 210 104	3 000	9 207 104	9 192 098	15 007	0.16	
Prêts							
Autres immobilisations financières	70 000	65 250	4 750	70 000	65 250	93.21	
Total II	37 640 127	280 330	37 359 797	37 197 493	162 304	0.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	230 000	50 000	180 000	230 000	50 000	21.74
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 559		6 559	6 912	352	5.10
	Autres créances	51 962		51 962	65 486	13 524	20.65
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	6 861 681		6 861 681	6 557 749	303 932	4.63	
Charges constatées d'avance (3)	5 420		5 420	3 308	2 112	63.85	
Total III	7 155 622	50 000	7 105 622	6 863 454	242 168	3.53	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	44 795 749	330 330	44 465 418	44 060 947	404 472	0.92	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328		12 062 328			
	Réserves						
	Réserve légale	1 234 612		1 234 612			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	27 282 007		31 076 633		3 794 626	12.21
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 133 361		794 626		2 927 988	368.47
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	42 712 308		43 578 947		866 639	1.99	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	433		61		372	615.19
	Emprunts et dettes financières diverses	1 026 587		446 251		580 335	130.05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 901		31 479		10 422	33.11	
Dettes fiscales et sociales	684 189		4 209		679 981	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 753 110		482 000		1 271 111	263.72
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		44 465 418		44 060 947		404 472	0.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 753 110 482 000



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	97 169		97 169	9 610		87 559	911.16
Chiffre d'affaires NET	97 169		97 169	9 610		87 559	911.16
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 658	1 812		846	46.67
Autres produits			3			3	
Total des Produits d'exploitation (I)			99 829	11 422		88 408	774.04
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			301 838	776 636		474 799	61.14
Impôts, taxes et versements assimilés			11 453	11 734		281	2.40
Salaires et traitements			22 382	20 329		2 053	10.10
Charges sociales			4 432	3 477		955	27.45
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 147	8 412		2 735	32.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			50 000			50 000	
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			401 252	820 590		419 337	51.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			301 423	809 168		507 745	62.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	7 851	11 400	3 549	31.13
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	40 278		40 278	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	48 129	11 400	36 729	322.18
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	167 432		167 432	
Intérêts et charges assimilées (4)	7 049	4 471	2 578	57.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	174 481	4 471	170 010	NS
2. Résultat financier (V-VI)	126 352	6 929	133 281	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	427 775	802 239	374 464	46.68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 470 566	522	3 470 044	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	798 736		798 736	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 269 302	522	4 268 781	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 954	4 909	955	19.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 013 141		1 013 141	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 017 095	4 909	1 012 186	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 252 207	4 388	3 256 595	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	691 071	12 000	703 071	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	4 417 260	23 343	4 393 917	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 283 899	817 970	1 465 929	179.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 133 361	794 626	2 927 988	368.47

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 465 418.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 97 168.60 Euros et dégageant un bénéfice de 2 133 361.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les principales filiales opérationnelles du Groupe ont été impactées à différents degrés selon les activités. Elles ont pu bénéficier des aides de l'Etat.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société avait signé un contrat de cession portant sur 100% du capital social de la société EUROPA GROUP en décembre 2019 au profit de la société Comexposium. L'opération n'a pas pu aller à son terme compte tenu de la crise sanitaire et le processus de cession a été abandonné. La société a perçu en 2021 une indemnité transactionnelle comptabilisée en produit exceptionnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 731		
Immobilisations corporelles en cours	65 000		47 025
TOTAL	3 915 936		47 025
Autres participations	24 027 871		2 064 132
Autres titres immobilisés	9 192 098		815 708
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		2 000 000
TOTAL	33 289 969		4 879 839
TOTAL GENERAL	37 299 244		4 926 864

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			93 339	
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 731	
Immobilisations corporelles en cours			112 025	
TOTAL			3 962 961	
Autres participations		1 788 280	24 303 723	
Autres titres immobilisés		797 701	9 210 104	
Prêts, autres immobilisations financières		2 000 000	70 000	
TOTAL		4 585 981	33 583 827	
TOTAL GENERAL		4 585 981	37 640 127	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	93 339			93 339
Installations générales agencements aménagements constr.	5 174	5 762		10 936
Matériel de transport	1 726	3 727		5 453
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 512	1 658		3 170
TOTAL	8 412	11 147		19 559
TOTAL GENERAL	101 751	11 147		112 898

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 658				
TOTAL	11 147				
TOTAL GENERAL	11 147				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		54 000			54 000
Sur autres immobilisations financières		113 432			113 432
Sur stocks et en cours		50 000			50 000
TOTAL		217 432			217 432
TOTAL GENERAL		217 432			217 432
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		50 000			
financières		167 432			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525 056	1	525 056
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Autres créances clients	6 559	6 559	
Divers état et autres collectivités publiques	24 441	24 441	
Groupe et associés	27 521	27 521	
Charges constatées d'avance	5 420	5 420	
TOTAL	658 996	63 940	595 056
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 000 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 000 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	433	433		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 901	41 901		
Personnel et comptes rattachés	1 503	1 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 228	1 228		
Impôts sur les bénéfices	679 071	679 071		
Autres impôts taxes et assimilés	2 388	2 388		
Groupe et associés	1 026 587	1 026 587		
TOTAL	1 753 110	1 753 110		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 026 587			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	12 062 328			12 062 328

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	93 339	20.00
Total général	93 339	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	40 278
Créances clients et comptes rattachés	6 559
Autres créances	24 441
Total	71 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
CREANCE RATTACHEE A DES PARTICPATIONS	
- Intérêts à recevoir	40 278
CREANCES CLIENTS	
- Factures à établir	6 559
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2020	9 878
- Remboursement acompte CFE	5 399
- Plafonnement VA 2021	9 164
Total	71 278

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	433
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 504
Dettes fiscales et sociales	4 280
Total	26 217

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires	21 504
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	1 892
- Taxe sur les véhicules de sociétés	212
- Taxe sur les salaires	1 987
- Taxe d'apprentissage	150
- Formation continue	39
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	
- Frais bancaires	433
Total	26 217

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 420
Total	5 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	4 508		
Abonnement parking	912		
Total	5 420		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 724 668	
Créances rattachées à des participations		479 874	
Autres créances		27 521	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	174 481	48 129
Dont entreprises liées	167 432	7 851

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		8 902 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 985 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 400 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 2.361 k€	5 000 000	
Cautionnement solidaire auprès du Crédit Agricole au titre d'un emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 k€ par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 k€	502 000 1 400 000	
Total (1)		8 902 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
-SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 659 422	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	63 107		
-SAS INVEST IN EUROPA 2	1 489 003	4 234	83.92	1 358 941	1 358 941				5 986		
-SCI MAYEN	1 000	26 232	70.00	700	700	151 990		165 413	66 455		
-SAS EUROPA GROUP	1 080 704	30 976 993	64.04	19 217 025	19 217 025			37 621 140	4 044 262		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-SAS DS EVENTS (31.12.2020)	50 000	380 607	30.00	54 000		332 788		952 734	103 175		
-SAS PH OCCITANIE	600 000	69 677	20.00	100 000	100 000			230 228	24 372		
-AIR MIDI CENTRE (31.12.2020)	23 300	482 830	12.88	3 000		70 000		998 650	56 137		
-SAS INVEST IN EUROPA 1	400 371	32 989	12.49	50 001	50 001				6 007		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
- françaises				9 207 104	9 207 104						

B. Renseignements globaux :

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant de 9.207.104 euros.



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	93 339		93 339			
28010000 AMORT IMMOB INCORPORELLE	93 339		93 339			
CONSTRUCTIONS	3 796 638		3 802 400		5 762	0.15
21310000 IMMEUBLE	3 750 000		3 750 000			
21350000 AGENCEMENT LOGE GARDIEN	57 574		57 574			
28135000 AMORT.AGENC.CONSTRUCT.	10 936		5 174		5 762	111.36
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 739		40 124		5 385	13.42
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	18 631		18 631			
21840000 MOBILIER LOGE GARDIEN	8 281		8 281			
21840100 MOBILIER	16 450		16 450			
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	5 453		1 726		3 727	215.93
28184000 AMORT. MOBILIER	3 170		1 512		1 658	109.66
IMMOBILISATIONS EN COURS	112 025		65 000		47 025	72.35
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS	65 000		65 000			
23110000 IMMO EN COURS TRAVAUX	27 776				27 776	
23120000 IMMO EN COURS MOBILIER	19 249				19 249	
AUTRES PARTICIPATIONS	23 724 668		22 849 668		875 000	3.83
26110000 TITRES PARTICIPATION EG	19 217 025		18 946 565		270 461	1.43
26110100 TITRES INVEST IN EUROPA 1	50 001		1		50 000	NS
26110200 TITRES INVEST IN EUROPA 2	1 358 941		749 502		609 439	81.31
26111200 TITRES SL IMMO SPAIN	2 998 000		2 998 000			
26115000 ACTIONS DS EVENTS	54 000		54 000			
26150000 SCI MAYEN	700		600		100	16.67
26160000 TITRES SAS MEETING LAB			1 000		1 000	100.00
26170000 TITRES SAS PH OCCITANIE	100 000		100 000			
29611500 PROV. DEPRECIATION DS EVENTS	54 000				54 000	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	479 874		1 178 204		698 330	59.27
26711500 CREANCE PARTICIPATION SCI MAYE	151 990		250 878		98 888	39.42
26711700 CREANCE PARTICIPATION DS EVENT	332 788		273 474		59 314	21.69
26711800 CREANCE PARTICIPATION MEETING			653 853		653 853	100.00
26780000 INT.COURUS S/CREANCE PART	40 278				40 278	
29671170 PROV. DEPRE. CREANCE DS EVENTS	45 182				45 182	
AUTRES TITRES IMMOBILISES	9 207 104		9 192 098		15 007	0.16
27110000 TITRES SASP STADE TOULOUSAIN R	202 000		202 000			
27111120 AUTRES TITRES IMMOBILISES	281 230		281 230			
27111130 TITRES SAS MEERO	53 488		53 488			
27111140 TITRES SAS NOPTRACK	5 000		5 000			
27111150 ABSA CLAN			135 000		135 000	100.00
27111160 PARTS AIR MIDI CENTRE	3 000		3 000			
27111170 TITRES TROPEE	100 008				100 008	
27180010 FONDS ABENEX V	20 000		428 000		408 000	95.33
27180020 TITRES ABENEX VALUE	400 000		400 000			
27180030 FONDS ECP II	2 160 000		1 499 000		661 000	44.10
27210000 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN AC			200 001		200 001	100.00
27311000 CONTRAT CAPITALISATION AXA	5 985 379		5 985 379			
29711116 PROV. DEPRE. PART AMC	3 000				3 000	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 750	70 000	65 250	93.21
27611600 CREANCE AIR MIDI CENTRE	70 000	70 000		
29761160 PROV. DEP. CREANCE AMC	65 250		65 250	
Total II	37 359 797	37 197 493	162 304	0.44
MARCHANDISES	180 000	230 000	50 000	21.74
37100000 STOCK	230 000	230 000		
39700000 PROV.DEP.MARCHANDISES	50 000		50 000	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 559	6 912	352	5.10
41100000 CLIENTS		6 912	6 912	100.00
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR	6 559		6 559	
AUTRES CREANCES	51 962	65 486	13 524	20.65
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICE		20 022	20 022	100.00
44870000 ETAT PDUITS A RECEVOIR	24 441	19 880	4 561	22.94
45511000 C/C INVEST IN EUROPA	27 521	25 584	1 937	7.57
DISPONIBILITES	6 861 681	6 557 749	303 932	4.63
51210000 HSBC COMPTE6133334	6 861 681	6 557 749	303 932	4.63
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 420	3 308	2 112	63.85
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	5 420	3 308	2 112	63.85
Total III	7 105 622	6 863 454	242 168	3.53
TOTAL GENERAL	44 465 418	44 060 947	404 472	0.92

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAL	12 062 328		12 062 328			
10110000 CAPITAL APPELE VERSE	12 062 328		12 062 328			
RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
10611000 RESERVE LEGALE	1 234 612		1 234 612			
REPORT A NOUVEAU	27 282 007		31 076 633		3 794 626	12.21
11000000 REPORT A NOUVEAU	27 282 007		31 076 633		3 794 626	12.21
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 133 361		794 626		2 927 988	368.47
Total I	42 712 308		43 578 947		866 639	1.99
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	433		61		372	615.19
51860000 INTERETS A PAYER	433		61		372	615.19
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 026 587		446 251		580 335	130.05
45540000 C/C M DONCIEUX MARC	513 618		228 798		284 820	124.49
45550000 C/C MME DONCIEUX FLORENCE	512 969		217 453		295 516	135.90
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	41 901		31 479		10 422	33.11
40100000 FOURNISSEURS FRANCE	20 397		10 327		10 070	97.52
40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	21 504		21 153		351	1.66
DETTES FISCALES ET SOCIALES	684 189		4 209		679 981	NS
42820000 CONGES A PAYER	1 503		1 112		391	35.14
43100000 SECURITE SOCIALE	385		517		132	25.53
43702000 AXA MUTUELLE	343		340		3	0.91
43703000 RETRAITE APICIL	108		116		8	6.75
43708000 ADESATT	2		4		2	53.25
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	389		196		193	98.38
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICE	679 071				679 071	
44860000 ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 200		1 682		518	30.77
44862000 CHARGE A PAYER - TAXE APPRENTI	150		131		19	14.46
44863000 CHARGE A PAYER - FORMATION	39		110		72	64.94
Total IV	1 753 110		482 000		1 271 111	263.72
TOTAL GENERAL	44 465 418		44 060 947		404 472	0.92

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	97 169		9 610		87 559	911.16
70880000 PRODUITS ANNEXES	97 169		9 610		87 559	911.16
Chiffre d'affaires NET	97 169		9 610		87 559	911.16
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	2 658		1 812		846	46.67
79100000 TRANSF.CHGES D'EXPLOIT. AV NAT	2 622		1 812		810	44.70
79110000 TRANSF.CHARG.TAX.	36				36	
AUTRES PRODUITS	3				3	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	3				3	
Total des Produits d'exploitation	99 829		11 422		88 408	774.04
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	301 838		776 636		474 799	61.14
60611000 EDF/GAZ	12 896		3 876		9 021	232.76
60612000 CARBURANT DUSTER	539		150		389	259.03
60630000 FOURN.ENTRET.PETIT EQUIP.	210		396		186	46.94
61350000 LOCATIONS MOBILIERES			194		194	100.00
61520000 ENTRETIEN BIEN IMMOBILIER	24 950		2 378		22 572	949.10
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	152				152	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	4 766		4 563		203	4.45
62260000 HONORAIRES PAIE	410		490		80	16.28
62260100 HONORAIRES CAC	19 286		19 210		76	0.40
62260200 HONORAIRES JURIDIQUES	51 381		631 248		579 867	91.86
62260300 HONORAIRE EC CONSO	3 120		1 975		1 145	57.97
62260400 HONRAIRES EXPERT COMPTABLE	8 400		6 000		2 400	40.00
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1 380				1 380	
62280000 PRESTATIONS DIVERSES			2 459		2 459	100.00
62300000 PUBLICITE PUBLICATION			2 400		2 400	100.00
62340000 CADEAUX CLIENTELE			2 750		2 750	100.00
62380000 DONS			50 000		50 000	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	171 617		46 442		125 175	269.53
62740000 FRAIS BANCAIRES	2 730		2 106		625	29.66
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 453		11 734		281	2.40
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	1 987		1 618		369	22.78
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	150		131		19	14.46
63330000 PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	126		110		16	14.50
63511000 TAXE PROFESIONNELLE	722		920		198	21.52
63512000 TAXES FONCIERES	8 255		8 244		11	0.13
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIETES	213		64		149	232.81
63540000 AUTRES DROITS ET TAXES			647		647	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	22 382		20 329		2 053	10.10
64110000 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	19 370		17 406		1 964	11.28
64111000 SALAIRE AVT NATURE	2 622		1 812		810	44.70
64120000 CONGES PAYES	391		1 112		721	64.86
CHARGES SOCIALES	4 432		3 477		955	27.45
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	1 401		1 639		238	14.53
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	1 299		1 176		123	10.45
64530000 COTISATION RETRAITE	518		366		152	41.43
64540000 COTIS. AUX ASSEDIC	924				924	
64580000 COTISATION ADESATT	2		4		2	53.25

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
64588000 CS/PROV CONGES PAYES		193		196	3	1.62
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL		96		96		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		11 147		8 412	2 735	32.51
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.		11 147		8 412	2 735	32.51
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		50 000			50 000	
68173000 DOT.PROV.STOCKS &EN-COURS		50 000			50 000	
AUTRES CHARGES		0			0	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE		0			0	
Total des Charges d'exploitation		401 252		820 590	419 337	51.10
Résultat d'exploitation		301 423		809 168	507 745	62.75
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		7 851		11 400	3 549	31.13
76160110 INTERET C/C MEETING LAB		3 288		3 853	565	14.66
76160700 INT C/C IIE		137		157	20	12.66
76160900 INTERET C/C SCI MAYEN		1 112		4 182	3 070	73.41
76161000 INT PRET DS EVENTS		3 314		3 209	106	3.29
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE		40 278			40 278	
76210000 REVENU OBLIGATION CONVERTIBLE		40 278			40 278	
Total des Produits financiers		48 129		11 400	36 729	322.18
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		167 432			167 432	
68662000 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES		167 432			167 432	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		7 049		4 471	2 578	57.65
66110100 INTERET C/C M DONCIEUX		3 558		2 460	1 098	44.64
66110200 INTERET C/C F DONCIEUX		3 491		2 011	1 480	73.57
Total des Charges financières		174 481		4 471	170 010	NS
Résultat financier		126 352		6 929	133 281	NS
Résultat courant avant impôts		427 775		802 239	374 464	46.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		3 470 566		522	3 470 044	NS
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		3 470 566		522	3 470 044	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		798 736			798 736	
77560000 PDUITS CESSION IMMO FINANCIERE		798 736			798 736	
Total des Produits exceptionnels		4 269 302		522	4 268 781	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		3 954		4 909	955	19.46
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION		3 954		4 909	955	19.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		1 013 141			1 013 141	
67560000 VNC IMMO FINANCIERES		1 013 141			1 013 141	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Total des Charges exceptionnelles	1 017 095	4 909	1 012 186	NS
Résultat exceptionnel	3 252 207	4 388	3 256 595	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	691 071	12 000	703 071	NS
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	691 071	12 000	703 071	NS
Total des produits	4 417 260	23 343	4 393 917	NS
Total des charges	2 283 899	817 970	1 465 929	179.22
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 133 361	794 626	2 927 988	368.47



TABLEAUX FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société NOGA			22 RUE DE LA POMME		
SIRET	5	0	1	3	2 6 7 7 1 0 0 0 3 4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	HOLDING
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	2 631 519	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
			CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SOLUTEC CONSEILS 12 RUE LOUIS RENAULT 31130 BALMA Tél: 05.82.74.10.03			
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 22/03/2022	Lieu: TOULOUSE	
	Qualité et nom du signataire: Florence DONCIEUX		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 22 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>		N-1 <u>31/12/2020</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA							
	AB	93 339	93 339					
	CX							
	AF							
	AH							
	AJ							
	AL							
	AN							
	AP	3 807 574	10 936	3 796 638	3 802 400			
	AR							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	43 362	8 623	34 739	40 124			
	AV	112 025		112 025	65 000			
	AX							
	CS							
	CU	23 778 668	54 000	23 724 668	22 849 668			
	BB	525 056	45 182	479 874	1 178 204			
	BD	9 210 104	3 000	9 207 104	9 192 098			
	BF							
	BH	70 000	65 250	4 750	70 000			
	TOTAL (II)	37 640 127	280 330	37 359 797	37 197 493			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	BL							
	BN							
	BP							
	BR							
	BT	230 000	50 000	180 000	230 000			
	BV							
	BX	6 559		6 559	6 912			
	BZ	51 962		51 962	65 486			
	CB							
	CD							
ACTIF CIRCULANT	CF	6 861 681		6 861 681	6 557 749			
	CH	5 420		5 420	3 308			
	TOTAL (III)	7 155 622	50 000	7 105 622	6 863 454			
	CJ							
	Comptes de régularisation	CW						
		CM						
		CN						
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	44 795 749	330 330	44 465 418	44 060 947		
	CO							

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (0) (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le bilan en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadr

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12...062...328.....)	DA	12 062 328	12 062 328
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 234 612	1 234 612
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	27 282 007	31 076 633
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 133 361	(794 626)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	42 712 308	43 578 947
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	433	61
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 026 587	446 251
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 901	31 479
	Dettes fiscales et sociales	DY	684 189	4 209
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 753 110	482 000
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	44 465 418	44 060 947
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 753 110	482 000
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	433	61	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	97 169	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		97 169	FK		FL	97 169
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 658	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 829
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	301 838	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 453	
	Salaires et traitements*					FY	22 382	
	Charges sociales (10)					FZ	4 432	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	11 147
				} - dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	50 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	0	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	401 252	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(301 423)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 851	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	40 278	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	48 129	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	167 432	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 049	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	174 481
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(126 352)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(427 775)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 3 470 566	522
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 798 736	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 4 269 302	522
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 3 954	4 909
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 1 013 141	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 1 017 095	4 909
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 3 252 207	(4 388)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 691 071	(12 000)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 4 417 260	23 343
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 283 899	817 970
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 2 133 361	(794 626)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 2 658	1 812
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
Régularisations diverses	Charges exceptionnelles 3 954	Produits exceptionnels 493	
Indeminté transactionnelle		3 470 073	
Cessions immobilisations financières	1 013 141	798 736	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3					
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	93 339		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ	3 750 000		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants	M2			KP	57 574		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	18 631		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	24 731		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	65 000		LI		LJ	47 025		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	3 915 936		LO		LP	47 025		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	24 027 871		8V		8W	2 064 132			
Autres titres immobilisés						1P	9 192 098		1R		1S	815 708			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	70 000		1U		1V	2 000 000			
TOTAL IV						LQ	33 289 969		LR		LS	4 879 839			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	37 299 244		ØH		ØJ	4 926 864			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ	93 339		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	3 750 000		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	57 574		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV		MP	18 631		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		MS	24 731		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	112 025		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG	3 962 961		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						1Ø		ØX	1 788 280		ØY	24 303 723		
	Autres titres immobilisés						11		2B	797 701		2C	9 210 104		
	Prêts et autres immobilisations financières						12		2E	2 000 000		2F	70 000		
	TOTAL IV						13		NJ	4 585 981		NK	33 583 827		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK	4 585 981		ØL	37 640 127			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	93 339	EL		EM		EN	93 339
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	93 339	RM		RN		RO	93 339
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 174	PW	5 762	PX		PY	10 936
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 726	QI	3 727	QJ		QK	5 453
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 512	QM	1 658	QN		QO	3 170
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 412	QV	11 147	QW		QX	19 559
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	101 751	QP	11 147	QQ		QR	112 898

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	50 000	UF	
	- financières	UG	167 432	UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	525 056	UM	(1)	UN	525 056	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	70 000	UV		UW	70 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	6 559		6 559			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	24 441		24 441		
	Groupe et associés (2)		VC	27 521		27 521			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS	5 420		5 420			
	TOTAUX			VT	658 996	VU	63 940	VV	595 056
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	2 000 000				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	2 000 000				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	433		433					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		41 901		41 901					
Personnel et comptes rattachés		8C		1 503		1 503					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		1 228		1 228					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	679 071		679 071					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 388		2 388					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		1 026 587		1 026 587					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 753 110	VZ	1 753 110					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 026 587		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société NOGA		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	1	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	66					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	213					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	46 518		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								
		- imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	41 704			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										TOTAL I	3 348 073	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									
			- imposées aux taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	3 348 073							
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					678 434							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2 669 639							

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 78 434
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	6 78 434
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 892
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société NOGA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	31076633	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(794 626)		Dividendes	ZE	3 000 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	OF	30282007		Report à nouveau	ZG	27 282 007					
										TOTAL II		30 282 007
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ					194		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	83 978				661 382		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	217 860				115 060		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	301 838				776 636		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	722				920		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	10 731				10 814		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 453				11 734		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB	21 991						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.17	%		1.18	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)											
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG									ZR 0		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société NOGA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MEETING LAB	678 140			678 140
	2	ABSA CLAN	135 000			135 000
	3	BE PATIENT	200 001			200 001
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨						
I - Immobilisations *	1	300 000	(378 140)			(378 140)		
	2	298 700	163 700	163 700				
	3	200 036	35	35				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				(57 000)		
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			163 735			(435 140)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société NOGANéant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société NOGA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
				TOTAL 1	OX
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
				TOTAL 2	OM
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
				TOTAL 3	OJ
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX		Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY		GZ
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société NOGA

ADRESSE (voie)

22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 0 6 2 3 2 8

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

LALLEMAND DE MALEFETTE

Prénom(s)

FLORENCE

Nom marital

DONCIEUX

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

040666

N° Département

Commune

Pays

CI

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

DONCIEUX

Prénom(s)

MARC

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

6 031 164

Naissance :

Date

120364

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Adresse :

N°

22

Voie

Rue de la pomme

Code postal

Commune

TOULOUSE

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

5 0 1 3 2 6 7 7 1 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société NOGA

ADRESSE (voie)

22 RUE DE LA POMME

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique

SDE

Dénomination

FLOMAR SPAIN IMMO

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

AV DIAGONAL 640.6 A

Code postal

Commune

BARCELONA

Pays

ESPAGNE

Forme juridique

SAS

Dénomination

INVEST IN EUROPA 2

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

83.92

Adresse :

N°

19

Voie

ALLEE JEAN JAURES

Code postal

Commune

TOULOUSE

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

MAYEN

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

70.00

Adresse :

N°

22

Voie

RUE DE LA POMME

Code postal

Commune

TOULOUSE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

EUROPA GROUP

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

64.04

Adresse :

N°

19

Voie

ALLEE JEAN JAURES

Code postal

Commune

TOULOUSE CEDEX

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

DS EVENTS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

30.00

Adresse :

N°

Voie

CIRCUIT ALBI

Code postal

Commune

LE SEQUESTRE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

PH OCCITANIE

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 2 4 3 1 3 0 0

% de détention

20.00

Adresse :

N°

625

Voie

Avenue de la Saladelle

Code postal

Commune

SAINT-AUNES

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

AIR MIDI CENTRE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

12.88

Adresse :

N°

Voie

ZAC Saint-Antoine

Code postal

Commune

Saint-Aunes

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

INVEST IN EUROPA 1

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

12.49

Adresse :

N°

19

Voie

Allée Jean Jaures

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société avait signé un contrat de cession portant sur 100% du capital social de la société EUROPA GROUP en décembre 2019 au profit de la société Comexposium. L'opération n'a pas pu aller à son terme compte tenu de la crise sanitaire et le processus de cession a été abandonné. La société a perçu en 2021 une indemnité transactionnelle comptabilisée en produit exceptionnel.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société NOGA
Numéro SIRET du principal établissement	50132677100034
Code APE	6420Z
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	2 669 640
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

l	III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	2 631 520
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Désignation de la société

Société NOGA

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT , SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 21																
Dénomination de l'entreprise : Société NOGA										Néant						
SIREN de l'entreprise				5	0	1	3	2	6	7	7	1	PME au sens communautaire		Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre												Cocher la case				
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :																
SIREN de la société déclarante																
Dénomination de la société mère :																
SIREN de la société mère																
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)																
CREANCES REPORTABLES																
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) cf n°2069-M-FC												12 000				
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen																
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris																
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME																
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC																
dont préfinancement																
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1						
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail										2						
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3						
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE																
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise cf n°2079-FCE-FC																
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés cf n°2079-RS-FC																
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux																
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles cf n°2079-AV-FC																
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques cf n°2069-CI-FC																
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers cf n°2079-CINT-FC																
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC																
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire																
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC																
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies) cf 2079-RT-FC																
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate																
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale																
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice																
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES																
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse cf n°2079-RIP-FC																
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO																
Autre créances non reportables et non restituables																

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
--	--

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D	
---	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A	
--	--

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
---	--

Autres créances reportables	
-----------------------------	--

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO	
--	--

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO	
---	--

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B	
--	--

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F	
--	--

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA	
--	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP	
--	--

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL	
---	--

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
---	--

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
--	--

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
--	--

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
--	--

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
--	--

Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
---	--

Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
---	--

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
---	--

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
--	--

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
--	--

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
--	--

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
--	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
--	--

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
--	--

Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
---	--

Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
---	--

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
---	--



REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	Société NOGA		
Adresse	22 RUE DE LA POMME	31000	TOULOUSE
N° SIREN	501326771		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	145 298	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0.5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4		
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8		
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	20 000	

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 20 000 € alternatif à celui de 0.5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0.5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾ 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾ 2		Excédents imputés ⁽⁹⁾ 3		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	20 000	10		
N-4		B (A-10)	20 000	11		
N-3		C (B-11)	20 000	12		
N-2		D (C-12)	20 000	13		
N-1	30 000	E (D-13)	20 000	14	20 000	10 000
				15	Total	20 000

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	20 000
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	20 000
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	12 000

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁽¹⁴⁾

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
	Total	

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	12 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	12 000

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

NOGA

Société par actions simplifiée au capital de 12.062.328 euros
Siège social : 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse
501 326 771 R.C.S. Toulouse

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
le vingt-neuf juin,
à 11 heures.

(.../...)

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'assemblée générale, sur proposition du Président, **décide** d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui se solde par un bénéfice de 2.133.361 euros, de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice (Bénéfice) : 2.133.361 €

Soit un bénéfice distribuable de : 2.133.361 €

Affectation proposée :

Distribution de dividendes : 1.500.000 €
soit un dividende d'environ 0,124 € par action

Report à nouveau 633.361 €

TOTAL : 2.133.361 €

En conséquence, le dividende unitaire sera d'environ 0,124 euro par actions et sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée générale **constate** qu'en conséquence de cette affectation et de cette distribution, le compte report à nouveau passera de 27.282.007 euros à 27.915.368 euros.

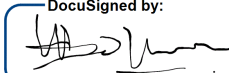
L'assemblée générale **prend acte**, enfin, de ce que le montant des dividendes versés au titre des trois précédents exercices se répartit de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement fiscal prévu à l'article 158 du Code général des impôts :

Exercice	Actions détenues par des personnes physiques	Actions détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
Dividendes distribués en 2021	12.062.328	0	3.000.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2020	12.062.328	0	1.500.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2019	0	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(.../...)

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

 660B7597B61543F...

Monsieur Marc DONCIEUX
Président

NOGA

Société par actions simplifiée au capital de 12.062.328 euros
Siège social : 22, rue de la Pomme, 31000 Toulouse
501 326 771 R.C.S. Toulouse

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous présenter notre rapport sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe au titre dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes. Les comptes annuels, rapports et tous les documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition au siège social conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

I. COMPTES CONSOLIDES (ARTICLE L.223-16, L.233-26 ET L.247-1 DU CODE DE COMMERCE)

1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

La Société a une activité de holding patrimoniale.

Elle détient une part du capital social et des droits de vote d'Europa Group (342 066 727 R.C.S. Toulouse), dont l'activité principale porte sur l'organisation de congrès, ainsi que la publication, l'édition, la fabrication, l'impression et le négoce de journaux, magazines et revues dans le domaine médical.

Sans remettre en cause la continuité d'exploitation, la crise sanitaire continue d'impacter l'activité d'Europa Group sur l'exercice 2021. Au cours du premier semestre 2021 notamment, des congrès significatifs ont été entièrement digitalisés, des congrès en mode hybride (distanciel et présentiel) ont ensuite été développés. Le retour de la tenue en présentiel envisagée sur 2022 pour plusieurs congrès, permet néanmoins de revoir à la baisse le niveau de risque pour la majorité des acomptes d'Europa Group restant en solde au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a racheté aux tiers hors groupe :

- 100 parts sociales supplémentaires émises par SCI MAYEN, soit une augmentation de 10% de la participation ;
- 500.000 actions ordinaires supplémentaires émises par INVEST IN EUROPA II, soit une augmentation de 33,92% de la participation ;
- 227 actions ordinaires supplémentaires émises par EUROPA GROUP, soit une augmentation de 0,34% de la participation ;
- 50.000 actions ordinaires supplémentaires émises par INVEST IN EUROPA, soit une augmentation de 12,49% de la participation.

Par ailleurs, la Société a cédé (i) le 17 décembre 2021, MEETING LAB TOULOUSE au profit d'EUROPA GROUP et (ii) le 15 novembre 2021, EUROPA ORGANISATION AFRICA

En décembre 2019, la Société avait signé un contrat de cession portant sur 100% du capital social de la société EUROPA GROUP au profit de la société Comexposium. L'opération n'a pas pu aller à son terme compte tenu de la crise sanitaire et le processus de cession a été abandonné. La Société a perçu en 2021 une indemnité transactionnelle comptabilisée en produit exceptionnel.

Le périmètre de consolidation est composé au 31 décembre 2021 des sociétés suivantes : la Société en tant que société mère, EUROPA GROUP, LES ENTRETIENS MEDICAUX, EUROPA ASIA, EUROPA BOOKING & SERVICES, SCL FLOMAR, INSIGHT OUTSIDE, PHILIA MEDICAL EDITIONS, EDIMARK SANTE, ID ESPACE, PRESSE ET PAPIERS, INVEST IN EUROPA II, SCI MAYEN, DOWNTOWN EUROPE, MEETING LAB TOULOUSE.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ont toutes été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, la société consolidante, NOGA, y exerçant un contrôle exclusif ou conjoint.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, par jugement du 28 janvier 2013, le Tribunal d'Instance de Toulouse a reconnu l'existence d'une Unité Économique et Sociale entre les sociétés suivantes :

- la SAS NOGA,
- la SAS EUROPA GROUP,
- la SAS EUROPA BOOKING & SERVICES,
- la SARL EUROPA DIGITAL & PUBLISHING,
- la SARL LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS FORMATION,
- la SAS L'ENCEPHALE.

Un accord de participation a été conclu le 8 janvier 2014 entre les sociétés composant l'UES et le Comité d'Entreprise commun mis en place au sein de l'UES. Cet accord, conclu pour une durée de cinq ans, se rapportait aux exercices 2013 à 2017. Cet accord ayant pris fin, un nouvel accord a été conclu le 12 mars 2018 pour une durée de cinq ans se rapportant aux exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Depuis la décision du Tribunal d'Instance de Toulouse du 16 janvier 2017, le périmètre de l'Unité Économique et Sociale a été réduit de 6 à 3 sociétés, soient les sociétés suivantes :

- la SAS EUROPA GROUP,
- la SAS EUROPA BOOKING & SERVICES,
- la SARL LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS FORMATION.

2. Résultats du groupe durant l'exercice

Nous vous présentons les comptes consolidés de l'exercice que nous soumettons à votre approbation.

Ces comptes ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

L'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 intègre la première application du Règlement ANC 2020-01 dont les conséquences pour le groupe sont les suivantes :

- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 68.003.462 € contre 47.645.566 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice 14.379.431 €, contre un bénéfice de 5.681.692 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier du groupe s'élève à (699.269 €), contre (1.211.574 €) pour l'exercice précédent.

Le résultat courant des sociétés intégrées s'élève à 8.206.124 €, contre (1.184.418 €) pour l'exercice précédent et le résultat net des entreprises intégrées s'élève à 7.022.757 €, contre (2.713.325 €) pour l'exercice précédent.

Les charges et produits exceptionnels du groupe s'élèvent à 3.644.580 €, contre 65.071 € pour l'exercice précédent.

Les impôts sur les résultats du groupe s'élèvent à (4.827.947 €), contre (1.593.977 €) pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 7.017.334 €, contre une perte de (1.210.003 €) pour l'exercice précédent.

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le groupe a rencontré certaines difficultés en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le groupe poursuivra son activité normalement.

5. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle le présent rapport est établi

- Covid-19

La crise sanitaire mondiale liée au Covid-19, qui a entraîné de profonds changements, dont la mise en place des mesures de confinement et de soutien de l'économie, notamment par le biais de mesures budgétaires prises par le gouvernement français et plus largement par l'action de la Banque Centrale Européenne, s'est poursuivie en 2022. Néanmoins, les mesures de restrictions ont commencé à être levées en France et un retour progressif à une situation normalisée a été observé. Le retour de niveaux de contamination élevés dans certaines régions du globe (entraînant de nouvelles mesures de confinement) doit cependant appeler à la vigilance.

- Situation en Ukraine

La guerre en Ukraine pourrait avoir des conséquences importantes sur les marchés financiers, la situation géopolitique et l'économie mondiale, via l'augmentation des prix, notamment les cours des matières premières, des impacts sectoriels liés aux sanctions, et les problèmes de chaîne d'approvisionnement et de logistique. Néanmoins, à ce stade, un impact limité sur les résultats financiers du groupe est envisagé.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe consolidé n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement.

7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez joint en annexe au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats du groupe au titre des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été présentés.

II. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE (ARTICLES L. 232-1, R.225-102 ET L. 247-1 DU CODE DE COMMERCE)

1. Situation et activité de la Société durant l'exercice (Article L.232-1 du Code de commerce)

Les engagements d'investissement précédemment souscrits par la Société s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

- pour l'engagement d'investissement portant sur le fonds « Abenex V », 985 K€ avec un engagement total de 1.000 K€ ;
- pour l'engagement d'investissement portant sur le fonds « Abenex Value », 400 K€ avec un engagement total de 1.000 K€ ;
- pour l'engagement d'investissement portant sur le fonds « Experienced Capital Partner II », 2.361 K€ avec un engagement total de 5.000 K€.

La Société a par ailleurs consenti un cautionnement solidaire :

- à hauteur de 502 K€ auprès du Crédit Agricole au titre d'un emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 K€ ; et
- à hauteur de 1.400 K€ auprès du Crédit Agricole au titre d'un emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 K€.

Le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit, des locations financières et des intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 36.572.742 euros. Par ailleurs, la Société n'a aucun instrument de couverture.

Enfin, aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'est engagé à indemniser la Société à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

La Société a poursuivi ses activités dans le cours normal des affaires au cours de l'exercice écoulé.

2. Résultats de l'activité de la Société et de ses filiales et sociétés contrôlées durant l'exercice (Article R.225-102 du code de commerce)

a) Résultats de l'activité de la Société :

Nous vous présentons les comptes sociaux de l'exercice que nous soumettons à votre approbation.

Ces comptes ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires de la Société est de 97.169 €, contre 9.610 € au cours de l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation :

Le total des produits d'exploitation est de 99.829 € et le total des charges d'exploitation s'élève à 401.252 €.

Le résultat d'exploitation se solde donc par une perte de (301.423) €, contre une perte de (809.168) € pour l'exercice précédent.

Résultat financier :

Le montant des produits financiers réalisés par la Société au cours de l'exercice s'élève à 48.129 €.

Le montant des charges financières supportées par la Société au cours de l'exercice s'élève à 174.481 €.

Par conséquent, le résultat financier de la Société est de (126.352) €, contre 6.929 € pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 3.252.207 €.

Le résultat courant avant impôts s'élève à (427.775) €.

Le résultat net de l'exercice 2021 se solde donc par un bénéfice de 2.133.361 €, contre une perte de (794.626) € pour l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} février 2020, il y a un salarié dans la Société.

L'impôt sur les sociétés est de 691.071 €.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes ainsi que la proposition d'affectation du résultat qui vous est présentée en III. 1.

b) Résultats de l'activité des filiales et des sociétés contrôlées :

La Société détient 64,04 % du capital de la société **EUROPA GROUP**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19 allée Jean Jaurès, 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 342 066 727.

A ce titre, nous vous informons que la société EUROPA GROUP a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires net de 37.621.140 €, contre 21.081.859 €, pour l'exercice précédent et a enregistré un bénéfice de 4.044.262 €, contre une perte de (2.213.995) € pour l'exercice précédent.

La Société détient 100% du capital de la société **FLOMAR SPAIN IMMO SL**, société immobilière de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Diagonal 640.6 A – 08017 Barcelona (España).

A ce titre, nous vous informons que la société FLOMAR SPAIN IMMO SL a enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 une perte de (63.107) €.

La Société détient 70 % du capital de la société **SCI MAYEN**, société civile dont le siège social est situé 22, rue de la Pomme – 31000 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 840 660 658.

A ce titre, nous vous informons que la société SCI MAYEN a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires de 165.413 € et a enregistré un bénéfice de 66.455 €.

La Société détient 83,92% de la société **INVEST IN EUROPA 2**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19, allée Jean Jaurès – 31000 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 842 582 769.

A ce titre, nous vous informons que la société INVEST IN EUROPA 2 a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires nul et a enregistré une perte de (5.986) €.

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées (Article R.225-102 du code de commerce)

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société.

4. Evolution prévisible (Article L.232-1 du code de commerce) et perspectives d'avenir de la Société (Article R.225-102 du code de commerce)

La Société poursuivra son activité normalement.

5. Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice (Article L.232-1 du code de commerce)

- Covid-19

La crise sanitaire mondiale liée au Covid-19, qui a entraîné de profonds changements, dont la mise en place des mesures de confinement et de soutien de l'économie, notamment par le biais de mesures budgétaires prises par le gouvernement français et plus largement par l'action de la Banque Centrale Européenne, s'est poursuivie en 2022. Néanmoins, les mesures de restrictions ont commencé à être levées en France et un retour progressif à une situation normalisée a été observé. Le retour de niveaux de contamination élevés dans certaines régions du globe (entraînant de nouvelles mesures de confinement) doit cependant appeler à la vigilance.

- Situation en Ukraine

La guerre en Ukraine pourrait avoir des conséquences importantes sur les marchés financiers, la situation géopolitique et l'économie mondiale, via l'augmentation des prix, notamment les cours des matières premières, des impacts sectoriels liés aux sanctions, et les problèmes de chaîne d'approvisionnement et de logistique. Néanmoins, à ce stade, nous n'identifions pas d'impact sur les résultats financiers de la Société.

6. Activité en matière de recherche et de développement (Article L.232-1 du code de commerce)

La Société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement.

III. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - AFFECTATION DU RESULTAT

1. Comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils vous ont été présentés en II. 2. et qui font apparaître un bénéfice de 2.133.361 €.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice (Bénéfice) : 2.133.361 €

Soit un bénéfice distribuable de : 2.133.361 €

Affectation proposée :

Distribution de dividendes : 1.500.000 €

soit un dividende d'environ 0,124 € par action

Report à nouveau 633.361 €

TOTAL : 2.133.361 €

L'assemblée générale **constate** qu'en conséquence de cette affectation et de cette distribution, le compte report à nouveau passera de 27.282.007 euros à 27.915.368 euros.

2. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés (Articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a été constaté, au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense ou charge somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

3. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (Article 243 bis du Code général des impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ventilés par catégorie d'actions, ont été les suivants :

Exercice	Actions détenues par des personnes physiques	Actions détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
Dividendes distribués en 2021	12.062.328	0	3.000.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2020	12.062.328	0	1.500.000 €	0 €
Dividendes distribués en 2019	0	0	0	0

4. Tableau des résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)

Vous trouverez joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices (**Annexe 2**).

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS – SOCIETES CONTROLEES (ARTICLE L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE)

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

1. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une telle société ou la prise du contrôle de telles sociétés (Article L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a acquis :

- 100 parts sociales supplémentaires émises par SCI MAYEN ;
- 500.000 actions ordinaires supplémentaires émises par INVEST IN EUROPA II ;
- 227 actions ordinaires supplémentaires émises par EUROPA GROUP ;
- 50.000 actions ordinaires supplémentaires émises par INVEST IN EUROPA, soit une augmentation de 12,49% de la participation.

2. Cession de filiales ou de participations dans des sociétés ayant leur siège en France

La Société a cédé la société MEETING LAB TOULOUSE à la société EUROPA GROUP le 17 décembre 2021.

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE ET REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES (ARTICLE R.233-19 DU CODE DE COMMERCE)

1. Sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue par celles-ci (Article L.233-13 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que la Société contrôle les sociétés FLOMAR SPAIN IMMO SL (société de droit espagnol) à hauteur de 100 %, la SCI MAYEN (840 660 658 RCS Toulouse) à hauteur de 70 %, INVEST IN EUROPA 2 (842 582 769 RCS Toulouse) à hauteur de 83,92 % et EUROPA GROUP (342 066 727 RCS Toulouse) à hauteur de 64,04% étant précisé que cette dernière contrôle également les sociétés suivantes :

SOCIETE	POURCENTAGE DE CAPITAL DETENU
LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS FORMATION 513 303 321 RCS Paris	100 %
EUROPA ORGANISATION ASIA 200917812N	100 %
EUROPA BOOKING & SERVICES 750 095 762 RCS Toulouse	100 %
INSIGHT OUTSIDE 481 413 961 RCS Grenoble	100 %
PHILIA MEDICAL EDITIONS 751 605 064 RCS Paris	100 %
DOWNTOWN EUROPE	100 %
MEETING LAB TOULOUSE 880 344 718 RCS Toulouse	100%

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

2. Aliénations d'actions effectuées en vue de mettre fin aux participations croisées illicites en vertu de l'article L.233-29 alinéa du Code de commerce (Article R. 233-19 du Code de commerce)

Nous vous informons que nous n'avons aucune participation dans une société associée de notre société et qu'en conséquence, l'examen de régularisation des participations croisées est sans objet.

3. Participation des salariés au capital social (Article L.225-102 du Code de commerce)

Aucun salarié actuel ne détient d'actions dans le capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société et des sociétés et groupements qui lui seraient liés au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce.

4. Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de la participation des salariés (Article L. 225-211 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que, dans le cadre de la participation des salariés au capital de la Société, aucune opération d'achat et de cession d'actions n'est intervenue.

5. Actions gratuites et stock-options des dirigeants (Article L.225-185 alinéa 4 et L.225-197 du Code de commerce)

Aucune action gratuite ou option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par la Société au cours de l'exercice.

6. Ajustement des valeurs – Stock-options (Article L.225-181, L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce)

Aucune valeur mobilière composée ou option de souscription ou d'achat d'actions n'ayant été consentie, l'examen de l'ajustement du prix des actions est sans objet.

VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (ARTICLE L.441-14 ET D.441-6 DU CODE DE COMMERCE)

En application des dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations suivantes concernant les délais de paiements :

- **Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021**
 - **Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu/délai fournisseurs**

Néant

- **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu/délai client**

Néant.

En général le délai de paiement noté sur les factures de nos prestataires est respecté ; il s'agit généralement d'un délai de 30 jours fin de mois.

VII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats de la société EURAUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Julien DUFFAU, Commissaire aux comptes suppléant, ayant été renouvelés lors de l'assemblée ayant approuvé les comptes de l'exercice clos en 2018, ils viendront à expiration à l'issue de la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les mandats de Monsieur Jean-Pierre VEILLERETTE, Co-Commissaire aux comptes titulaire, et de la société DUPUIS RAEVEL & BRUNET, Co-Commissaire aux comptes suppléant, ayant été renouvelés lors de l'assemblée ayant approuvé les comptes de l'exercice clos en 2019, ils viendront à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

VIII. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 ET L.227-11 DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et d'autres, conclues antérieurement, se sont poursuivies.

Elles font l'objet du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes et sont soumises au vote de l'assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

IX. APPROBATION DES COMPTES – DECISIONS A PRENDRE

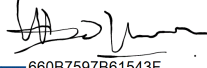
Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice vous a été communiqué ou mis à votre disposition au siège social de la Société conformément à la loi.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2022.

DocuSigned by:

660B7597B61543F...

Monsieur Marc Doncieux
Président

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des résultats du groupe au titre des cinq derniers exercices

Annexe 2 : Tableau des résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices

Annexe 1
Tableau des résultats du groupe au titre des cinq derniers exercices (en K€)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12062	12062	12062	12062	12062
Nbre des actions ordinaires existantes	12062328	12062328	12062328	12062328	12062328
Nbres des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	77005	99776	97868	47646	68003
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	24776	16336	17182	6992	18124
Impôts sur les bénéfices	2867	4947	4821	1594	4828
Participations des salariés au titre de l'exercice	613	742	777	0	684
Résultat après Impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14511	3958	4993	-2713	7023
Résultat distribué	0	1500	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,0018	0,0009	0,0010	0,0004	0,0010
Résultat après impôts, participations des salariés	0,0012	0,0003	0,0004	-0,0002	0,0006

et dotations aux amortissements et provisions					
Dividendes distribués à chaque action	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	207	250	263	281	279
Montant de la masse salariale de l'exercice	10266	13593	13873	12769	14069
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (hors participation)	4680	6185	6405	4369	5132

Annexe 2

Tableau des résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 062 328	12 062 328	12 062 328	12 062 328	12 062 328
Nbre des actions ordinaires existantes	12 062 328	12 062 328	12 062 328	12 062 328	12 062 328
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				9 610	97 169
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 636 814	899 295	2 781 349	798 214-	3 053 011
Impôts sur les bénéfices	384 018	32 087	601 959	12 000-	691 071
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 220 597	280 915	2 872 882	794 626-	2 133 361
Résultat distribué				1 500 000	3 000 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.00	0	0	0	0.20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.10	0	0	0	0.18
Dividende distribué à chaque action				0.12	0.25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice				20 329	22 382
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				3 477	4 432

Jean-Pierre VEILLERETTE

10, rue Henri Fabre Z.A. de PIC 09100 – PAMIERS

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaires aux Comptes inscrits à la Compagnie Régionale de Toulouse
du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse

« NOGA S.A.S. »

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cabinet VEILLERETTE : 10, rue Henri Fabre ZA de Pic 09100 – PAMIERS Tel 05.61.60.44.75

Cabinet EURAUDIT : Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE Tel 05.61.22.47.70

« NOGA S.A.S. »

Société par actions simplifiée

Au capital de 12.062.328 €

22, rue de la Pomme

TOULOUSE (Haute-Garonne)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

« NOGA S.A.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société « NOGA S.A.S. »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « NOGA S.A.S. » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation, la cession et à la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 17 juin 2022
Les commissaires aux comptes

Jean-Pierre VEILLERETTE

Pour la société « **EURAUDIT** »
L'un des gérants, **S. PELAT**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	93 339	93 339				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	3 807 574	10 936	3 796 638	3 802 400	5 762	0.15
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	43 362	8 623	34 739	40 124	5 385	13.42
	Immobilisations en cours	112 025		112 025	65 000	47 025	72.35
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	23 778 668	54 000	23 724 668	22 849 668	875 000	3.83	
Créances rattachées à des participations	525 056	45 182	479 874	1 178 204	698 330	59.27	
Autres titres immobilisés	9 210 104	3 000	9 207 104	9 192 098	15 007	0.16	
Prêts							
Autres immobilisations financières	70 000	65 250	4 750	70 000	65 250	93.21	
Total II	37 640 127	280 330	37 359 797	37 197 493	162 304	0.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	230 000	50 000	180 000	230 000	50 000	21.74
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 559		6 559	6 912	352	5.10
	Autres créances	51 962		51 962	65 486	13 524	20.65
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	6 861 681		6 861 681	6 557 749	303 932	4.63	
Charges constatées d'avance (3)	5 420		5 420	3 308	2 112	63.85	
Total III	7 155 622	50 000	7 105 622	6 863 454	242 168	3.53	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	44 795 749	330 330	44 465 418	44 060 947	404 472	0.92	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 062 328) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 062 328		12 062 328			
	Réserves						
	Réserve légale	1 234 612		1 234 612			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	27 282 007		31 076 633		3 794 626	12.21
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 133 361		794 626		2 927 988	368.47
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	42 712 308		43 578 947		866 639	1.99	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	433		61		372	615.19
	Emprunts et dettes financières diverses	1 026 587		446 251		580 335	130.05
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 901		31 479		10 422	33.11	
Dettes fiscales et sociales	684 189		4 209		679 981	NS	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 753 110		482 000		1 271 111	263.72
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		44 465 418		44 060 947		404 472	0.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 753 110 482 000

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	97 169		97 169	9 610		87 559	911.16
Chiffre d'affaires NET	97 169		97 169	9 610		87 559	911.16
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 658	1 812		846	46.67
Autres produits			3			3	
Total des Produits d'exploitation (I)			99 829	11 422		88 408	774.04
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			301 838	776 636		474 799	61.14
Impôts, taxes et versements assimilés			11 453	11 734		281	2.40
Salaires et traitements			22 382	20 329		2 053	10.10
Charges sociales			4 432	3 477		955	27.45
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 147	8 412		2 735	32.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			50 000			50 000	
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			401 252	820 590		419 337	51.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			301 423	809 168		507 745	62.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	7 851	11 400	3 549	31.13
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	40 278		40 278	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	48 129	11 400	36 729	322.18
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	167 432		167 432	
Intérêts et charges assimilées (4)	7 049	4 471	2 578	57.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	174 481	4 471	170 010	NS
2. Résultat financier (V-VI)	126 352	6 929	133 281	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	427 775	802 239	374 464	46.68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 470 566	522	3 470 044	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	798 736		798 736	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 269 302	522	4 268 781	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 954	4 909	955	19.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 013 141		1 013 141	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 017 095	4 909	1 012 186	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 252 207	4 388	3 256 595	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	691 071	12 000	703 071	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	4 417 260	23 343	4 393 917	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 283 899	817 970	1 465 929	179.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 133 361	794 626	2 927 988	368.47

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 465 418.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 97 168.60 Euros et dégageant un bénéfice de 2 133 361.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les principales filiales opérationnelles du Groupe ont été impactées à différents degrés selon les activités. Elles ont pu bénéficier des aides de l'Etat.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société avait signé un contrat de cession portant sur 100% du capital social de la société EUROPA GROUP en décembre 2019 au profit de la société Comexposium. L'opération n'a pas pu aller à son terme compte tenu de la crise sanitaire et le processus de cession a été abandonné. La société a perçu en 2021 une indemnité transactionnelle comptabilisée en produit exceptionnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	93 339		
Constructions sur sol propre	3 750 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 574		
Matériel de transport	18 631		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 731		
Immobilisations corporelles en cours	65 000		47 025
TOTAL	3 915 936		47 025
Autres participations	24 027 871		2 064 132
Autres titres immobilisés	9 192 098		815 708
Prêts, autres immobilisations financières	70 000		2 000 000
TOTAL	33 289 969		4 879 839
TOTAL GENERAL	37 299 244		4 926 864

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			93 339	
Constructions sur sol propre			3 750 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			57 574	
Matériel de transport			18 631	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 731	
Immobilisations corporelles en cours			112 025	
TOTAL			3 962 961	
Autres participations		1 788 280	24 303 723	
Autres titres immobilisés		797 701	9 210 104	
Prêts, autres immobilisations financières		2 000 000	70 000	
TOTAL		4 585 981	33 583 827	
TOTAL GENERAL		4 585 981	37 640 127	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	93 339			93 339
Installations générales agencements aménagements constr.	5 174	5 762		10 936
Matériel de transport	1 726	3 727		5 453
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 512	1 658		3 170
TOTAL	8 412	11 147		19 559
TOTAL GENERAL	101 751	11 147		112 898

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 762				
Matériel de transport	3 727				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 658				
TOTAL	11 147				
TOTAL GENERAL	11 147				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		54 000			54 000
Sur autres immobilisations financières		113 432			113 432
Sur stocks et en cours		50 000			50 000
TOTAL		217 432			217 432
TOTAL GENERAL		217 432			217 432
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		50 000			
financières		167 432			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525 056	1	525 056
Autres immobilisations financières	70 000		70 000
Autres créances clients	6 559	6 559	
Divers état et autres collectivités publiques	24 441	24 441	
Groupe et associés	27 521	27 521	
Charges constatées d'avance	5 420	5 420	
TOTAL	658 996	63 940	595 056
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 000 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 000 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	433	433		
Fournisseurs et comptes rattachés	41 901	41 901		
Personnel et comptes rattachés	1 503	1 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 228	1 228		
Impôts sur les bénéfices	679 071	679 071		
Autres impôts taxes et assimilés	2 388	2 388		
Groupe et associés	1 026 587	1 026 587		
TOTAL	1 753 110	1 753 110		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 026 587			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	12 062 328			12 062 328

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	93 339	20.00
Total général	93 339	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	0 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	40 278
Créances clients et comptes rattachés	6 559
Autres créances	24 441
Total	71 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
CREANCE RATTACHEE A DES PARTICPATIONS	
- Intérêts à recevoir	40 278
CREANCES CLIENTS	
- Factures à établir	6 559
AUTRES CREANCES	
- Plafonnement VA 2020	9 878
- Remboursement acompte CFE	5 399
- Plafonnement VA 2021	9 164
Total	71 278

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	433
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 504
Dettes fiscales et sociales	4 280
Total	26 217

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires	21 504
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
- Congés payés	1 892
- Taxe sur les véhicules de sociétés	212
- Taxe sur les salaires	1 987
- Taxe d'apprentissage	150
- Formation continue	39
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	
- Frais bancaires	433
Total	26 217

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 420
Total	5 420

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	4 508		
Abonnement parking	912		
Total	5 420		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		23 724 668	
Créances rattachées à des participations		479 874	
Autres créances		27 521	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	174 481	48 129
Dont entreprises liées	167 432	7 851

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		8 902 000
Engagement d'investissement fonds ABENEX V Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 985 k€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ABENEX Value Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 400 K€	1 000 000	
Engagement investissement fonds ECP II Au 31/12/21 l'investissement s'élève à 2.361 k€	5 000 000	
Cautionnement solidaire auprès du Crédit Agricole au titre d'un emprunt souscrit par la SAS PH OCCITANIE de 2.510 k€	502 000	
par la SAS PH OCCITANIE de 8.400 k€	1 400 000	
Total (1)		8 902 000

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux termes de la convention de garantie en lien avec le contrat de cession d'actions de la société DS EVENTS, le cédant s'engage à indemniser la société NOGA à hauteur de 30% de tout dommage résultant d'une insuffisance d'actif, d'une augmentation de passif ou d'une inexactitude portant sur les comptes du 31/12/2018.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société NOGA
31000 TOULOUSE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SDE FLOMAR SPAIN IMMO	2 998 000	1 659 422	100.00	2 998 000	2 998 000			54 000	63 107		
- SAS INVEST IN EUROPA 2	1 489 003	4 234	83.92	1 358 941	1 358 941				5 986		
- SCI MAYEN	1 000	26 232	70.00	700	700	151 990		165 413	66 455		
- SAS EUROPA GROUP	1 080 704	30 976 993	64.04	19 217 025	19 217 025			37 621 140	4 044 262		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DS EVENTS (31.12.2020)	50 000	380 607	30.00	54 000		332 788		952 734	103 175		
- SAS PH OCCITANIE	600 000	69 677	20.00	100 000	100 000			230 228	24 372		
- AIR MIDI CENTRE (31.12.2020)	23 300	482 830	12.88	3 000		70 000		998 650	56 137		
- SAS INVEST IN EUROPA 1	400 371	32 989	12.49	50 001	50 001				6 007		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											
- françaises				9 207 104	9 207 104						

B. Renseignements globaux :

La société NOGA détient des participations inférieures à 10% dans des sociétés pour un montant de 9.207.104 euros.